

Emile COHEN

*Commissaire aux Comptes
Diplômé d'Etudes Supérieures
en Droit des Sociétés et en Fiscalité
Siret 377 798 319 00028*

5 rue des Bruyères – 93260 LES LILAS

**Rapport d'évaluation du commissaire aux apports
concernant l'apport de titres de la société RESTO-MAT
au profit de la société AA HOLDING**

AA HOLDING

**10 rue Gay Lussac
95500 GONESSE**

EXPOSE

1. **Monsieur Sevan MARDIRIAN**, né le 24 septembre 1990 à GONESSE 95500 (France), de nationalité française, demeurant 1 place du petit pont, 94140 ALFORTVILLE, marié

Actionnaire d'une Société par actions simplifiée, la société **RESTO-MAT** régie par le Code de Commerce.

Cette société dont :

- Le siège est situé au :

**147 rue de Bagnolet
75020 PARIS**

- et dont la dénomination sociale est :

« RESTO-MAT »

a pour objet en principal :

- Vente en gros, demi-gros de matériel de cuisine et de restauration pour professionnels

Le capital de la société s'élève à **43 500 €** (quarante-trois mille cinq cents euros) divisé en **87 actions** de 500 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie

Elle est immatriculée au RCS de Paris sous le N° 444 448 526.

- Monsieur Sevan MARDIRIAN envisage d'apporter **29 actions** sur les **87 actions** qu'il détient au capital de la **SAS RESTO-MAT** pour un montant de **14 500 euros** (quatorze mille cinq cents euros) soit 500 euros l'action à la société **AA HOLDING**, société par actions simplifiée unipersonnelle en cours d'immatriculation au RCS Pontoise.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En raison de ce qui vient d'être exposé et conformément à la Loi,

Monsieur Emile COHEN
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

exerçant au :

5 rue des Bruyères
93260 LES LILAS

a été désigné en qualité de **Commissaire aux Apports**, par les Actionnaires de la **SAS AA HOLDING** en date du 22 juin 2026.

EVALUATION DES APPORTS

1. SAS RESTO-MAT (Titres apportés)

La valorisation des actions de la **SAS RESTO-AMT** a été effectuée en fonction des éléments suivants :

- Montant de ses capitaux propres au 31/12/2025
- Résultat courant au 31/12/2025
- EBITDA au 31/12/2025

En utilisant ces éléments, la valeur de la **SAS RESTO-MAT** a été fixée à **6 000 000 €** soit un prix de l'action fixé à **68 965.50** euros.

L'apport de Monsieur Sevan MARDIRIAN a donc été fixé à la valeur de : **2 000 000 €** (**29** actions de **68 965.50** euros).

2. SAS AA HOLDING

Il n'entre pas, dans le cadre de ma mission, de me prononcer sur la valeur de la **SASU AA HOLDING**, ni sur une augmentation du capital social de la société, ni sur une éventuelle prime d'apport.

OPINION

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, concernant les apports mentionnés ci-avant.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus, dont le total s'élève 2 000 000 € (deux millions d'euros).

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre.

Fait à Les Lilas,

Le 23 juin 2026


Emile COHEN
Commissaire aux apports